[illegible] de la Nouvelle-Orléans
[illegible]AUX, 73 RUE D[E] CHARTRES
NOUVELLE-ORLÉANS
[MERCR]EDI MATIN, 30 NOVEMBRE

FEUILLETON.

LES

ŒUFS DE PAQUES

PAR

ROGER DE BEAUVOIR.

IX.

LE COFFRET.

(Suite.)

[illegible] saurai rien! poursuivit-il, [illegible] d'espion! [illegible] sait tout, il doit tout savoir, [illegible] proie, comme André, à une [illegible]reuse. [illegible] genoux et baisa la [main de] Paul, en protestant qu'il ne savait [rien].

[illegible], reprit le grand-duc, ce [illegible] maintenant en notre puissance.... [illegible], qui est devant toi, c'est le fils [de] Stefanoff!.... [illegible] Stefanoff!..... son fils!..... [illegible] vieillard, comme s'il fût sorti [illegible].

[illegible] Zadowski!.... [illegible] .... mon.... seigneur..... [illegible] par tous les saints.... [illegible] garde, Isaac, ne blasphème [illegible] dû savoir de Zadowski dans [la prison] d'Etat Catherine avait fait [illegible] Grégoire Stefanoff! réponds! [illegible] le silence.

[illegible], reprit Paul irrité de la résis[tance du] vieillard, que nous pouvons faire [illegible] nous voulons? Irma, ta [illegible] l'église de Kasan, et l'impératri[ce illegible] palais.... réfléchis. Le comte An[dré] Stefanoff est décidé, par tous les [illegible] savoir de toi la vérité!..... [illegible] meurs!

[illegible] parle ou meurs, Isaac, répéta An[dré S]tefanoff.

[illegible] parlera pas! s'écria soudain une [voix qui] glaça le sang au cœur de Paul, [illegible] arrive à temps!

[illegible] mère! dit le grand-duc en reculant [illegible].

[L']impératrice! fit André en s'avan[çant] [illegible] pas vers Catherine.

[illegible] saisi sous son cafetan le manche [d'un] poignard, l'impératrice ne vit pas [ce m]ouvement.

[illegible] contemplée en ce moment, [illegible] trouvée digne de commander à ce [peuple] de serfs et de nobles... Elle était [vêtue] d'une longue robe noire, assez pa[reille à] celles que les dogaresses de Venise [illegible] pour se promener la nuit sur [leurs g]ondoles dorées de l'Adriatique, elle [tenait] à la main un masque de velours dont [les] [illegible] étaient brisés par l'impatience ou [illegible].

[illegible], reprit-elle après avoir jeté un [regard] dédaigneux sur Paul, Isaac, ils [illegible].

[illegible] homme parlera, reprit le grand-[duc], vous parlerez pour lui, reprit [illegible] attendons!

[illegible] dit ces mots avec une telle réso[lution] que Catherine, elle-même, ne put [réprimer] un geste de surprise.

[De]mandez-vous ici, mon fils lorsque [illegible] demanda-t-elle à Paul éton[né de sa] propre audace.

[illegible] répondit-il, j'ai aujourd'hui, ma[dame, le] droit d'ordonner. Ce vieillard [illegible] compte d'un acte odieux, inique. [illegible] parlera, poursuivit Paul, autrement [la] Vierge qui est à son lit descendra [illegible] pour le punir: autrement Irma, [sa] bien-aimée....

Ma fille.... Irma.... s'écria le vieil[lard] [illegible] d'épouvante, oh! pitié, mon[seigneur], oh! qu'il ne lui soit rien fait.... [illegible] alors, je te le commande, je [illegible] prince!

[illegible], Isaac, je suis ton impéra[trice].

[illegible] déjà près de la mort, vieillard [illegible] cet aveu tardif, et les anges te [illegible].

[L']enfer t'attend, si tu n'obéis pas à [illegible], qui a un si grand culte pour [illegible].

[Isaa]c, ton silence deviendra pour toi [illegible]

[illegible] assure la vie de ta fille.... je la do[illegible] compte sur moi, répartit [l'impé]ratrice.

[illegible] par cette lutte, le vieillard com[mença à] sentir un voile sur sa vue.... [illegible] coup ses lèvres se fermèrent, et [illegible] un cri faible.

[illegible] dira rien, murmura Catherine à [illegible] penchée sur lui....

[R]egardez-le, Paul, ajouta-t-elle en se [tournant] vers son fils, regardez-le, je [illegible] plie! Cette scène a brisé ce qui lui [restait de] forces!

[illegible] en conserve assez, madame, pour [illegible] mon.... un nom que je paye[rais] [illegible] voyez-vous, de toute ma vie!

[Cet] homme m'appartient, reprit Ca[therine], en s'attachant au corps palpitant [illegible] arrière, mon fils, arrière!

[La] Vierge sanglante fera pour nous [un] prodige! s'écria André, en présen[tant au] vieillard l'image qu'il tira de sa [poitrine].

[Au] même temps Paul venait d'écarter [sa mère] par un mouvement ferme et ra[pide].

[Lai]ssez-moi, mon Dieu, laissez-moi.... [d'u]ne voix mourante Isaac, où donc [est] ma fille?.... Irma.... ma chère, [mon] enfant?....

[C']est le père de Stefanoff? tu dois le [illegible], Isaac.

[Gré]goire.. Ste..fa..noff le fa..vori.. [illegible] il est.. à la forteresse de là-bas.... [illegible] vieillard... à...

[Cath]erine fit un bond de tigresse et s'é[lança]...

[A] Orenbourg.... oui...... poursuivit [illegible] Isaac dont la tête appesantie re[tomba].

[La] main de Catherine n'arriva pas à [temps] pour étouffer au passage ce dernier [mot] Orenbourg!

[Un si]lence glacé succédait à cette scène [illegible] de bonheur, d'espoir, André s'était [jeté à] genoux sur le parquet, il remerciait [illegible].

[A ch]eval! s'écria Paul.

Monseigneur, reprit André, vous êtes [illegible] mon frère.... oh! je vous re[connais] [illegible], vous êtes le digne fils de Pierre [illegible] n'est pas vous qui ensuiez signé cet [illegible] impie, c'est vous qui m'aiderez à [sauver] un pauvre vieillard!

[A] Orenbourg... Orenbourg... répétait [Catherine] en proie au délire et à la fièvre. [illegible] cours vers cette forteresse d'Or[enbourg], murmura Catherine, cours, An[dré, tu] arriveras trop tard!

[T]rop tard! avez-vous dit, reprit Paul, [illegible] vous comprends, ma mère!.... vous [avez] surveillé toutes nos démarches; qui [illegible] l'un de vos bourreaux obscurs n'est [illegible], tout prêt à partir sur un signe de [vous] pour la prison où est enfermé Stefa[noff]! Catherine l'assassinat....

—Mon fils!....

[Je] ne suis plus votre fils... trop de cri[mes] nous séparent.... Plus de sang entre [n]ous deux, je suis l'homme dont vous avez [fait] étrangler le père!

Laissez-vous, taisez-vous reprit Cathe[rine] d'une voix défaillante. Paul.... mon [illegible] oh! vous me faites peur, par pitié....

Pitié, madame, pitié; en avez-[vous] eu pour mon père et pour le sien? [de]manda Paul en montrant André. En [avez]-vous eu pour Natalia, calomniée [lâche]ment par vous, par vous l'ennemie de [toute] vertu, le représentant de tous les [crim]es? Ah! le masque tombe; enfin je [vous] vois à nu. Oui, vous vouliez faire de [moi] un enfant lâche et soumis, le jouet de [vos] volontés, l'esclave d'Orloff lui-même! Mais je me réveille, je tenais à la voix de [Dieu] et de la justice, je suis Paul, Paul [em]pereur! Je ne vous connais plus, Ma[dame], ou plutôt je réclame de vous à dater [de] cette heure mes droits violés, mécon[nus]. Qui êtes-vous donc pour commander [illegible] vous qui vous glissez la nuit comme [une] ombre furtive chez le valet de Za[d]owski? Où est votre sceptre, votre cou[ronne], votre armée? Savez-vous bien, Madame, que vous êtes à ma merci? Savez-[vous] que si je voulais me venger?....

—Vous venger! reprit Catherine avec [un] sourire dédaigneux, oh! pour cela, [illegible] il faudrait que vous fussiez puissant. [Il ne] vous faudrait.... Rien qu'avec ceci, continua [Ca]therine en montrant l'anneau impérial [qu'el]le portait au doigt—rien que par cette [bag]ue jetée par cette fenêtre..... tout mon [peu]ple accourrait venger sa souveraine à [vos] propres yeux....

—Cette bague, répondit Paul, exalté par [son] courroux, cette bague.... ma mère.... [vous] me la donnerez.... oh! oui....

—Jamais!

Vous me la donnerez pour sauver Gré[goire] Stefanoff.... vous me la donnerez!

—Jamais! jamais! vous dis-je.

—Eh bien! moi, je m'en empare! André, [cour]s avec cet anneau impérial forcer les [por]tes de la prison de ton père.... détache [un] des chevaux de maître Isaac: va, pars!

—Et moi, Madame, ajouta Paul après avoir arraché des doigts tremblants de sa [mè]re l'anneau que celle-ci s'obstinait en [vai]n à défendre, je défie maintenant tous [vos] espions d'arriver avant André jus[q]u'aux portes d'Orembourg!

X.

MARLY.

L'impératrice avait décidé que les fêtes de Pâques recevraient pour leur clôture un bal donné par elle à Péterhoff.

Péterhoff, palais féerique, coûteuse ma[gni]ficence de l'architecte Leblond, qui osa lutter avec Le Nôtre, comme ses jardins merveilleux luttent avec ceux de Versail[les]. Mais l'art, en ce lieu favorisé, n'avait qu'à perfectionner et embellir, à Versailles il a fallu tout créer. La maison de Pierre I[er], que l'on conserve encore religieuse[ment] à Peterhoff, est battue des flots de la mer, comme une grande partie de ce sol, le golfe de Cronstadt reflète dans ses eaux les illuminations de ces bosquets et de ces charmilles qui aboutissent à une ligne de vaisseaux de guerre. Trouvez donc un site plus majestueux et plus vaste, un ho[rizon] plus immense! L'Océan est le cadre de ces magiques aspects; on dirait qu'il at[tend], lui aussi, l'anneau d'un doge dans ses flots, comme l'Adriatique, sa sœur, atten[dait] celui de son maître. Que la fan[taisie] souveraine de Catherine rêve une nouvelle fête dans ce merveilleux palais, que blasée sur toutes choses, ex[cepté] sur l'imprévu, elle charge un des beaux esprits de sa cour d'inventer pour ses yeux un spectacle éblouissant, et voi[là] [illegible] à se presser sur le chemin de Péterhoff [illegible] [illegible] se joues, sa gon[dole] [illegible] un monde étincelant de broderies, de fards et d'éclat, la noblesse mêlée au peuple, le marchand au seigneur, le [illegible] au marquis, l'esclave au prince, [illegible] si dans cette nuit d'hypocrite égalité, dans cette fête offerte si pompeusement à ce peuple, l'é[tranger] devait constater, enfin, la plus [illegible] de la civilisation, la [illegible] plus réelle, tout cela à deux pas de cette maison de briques où Pierre-le-Grand sous le simple et rude costume de charpentier Peter est représenté à Saardam à la[illegible] avec sa maîtresse, la belle Hollandaise. (Alors et sur un seul geste de Catherine, au moment tombé, [illegible] royal qui se [illegible] — tout ce [illegible], devenu [illegible] de la nuit, ondoyera sous mille ger[bes] de feu, le canal, le fleuve, la terrasse, tout deviendra brillant, radieux et gigan[tesque]. [illegible] mille volcans [illegible] le [illegible], dix-huit [illegible]

[illegible] les flammes soudaines de ce [illegible] Les barques pa[illegible] l'impératrice [illegible] de [illegible] empressés [illegible] dessiner les sillons lumi[neux] autour de Cronstadt chaque arbre, [chaque] masse de buissons, ses étoiles d[illegible], [illegible] fantasque, caprice d'une nuit, embrasement royal qui étonne et fait songer. Hélas! un siècle plus tard la flamme devait se tordre comme un serpent autour d'une autre ville et d'un autre règne, Moscow devait secouer sa [illegible] Les prodiga[lités] de Péterhoff sous Catherine ne sont plus qu'un rêve, les lueurs de la cité des Romanoff sont devenues de l'histoire. Péterhoff et sa fête subsistent toujours, mais quelle teinte assombrie les révolutions ont jeté sur ce grand site! Rien qu'en se promenant par une nuit obscure dans ces jardins, on craint d'y trouver des fantômes couverts de sang.

Cette fois, ce n'était pas cependant la fête de l'impératrice, le chiffre illuminé de Catherine ne devait pas s'élever comme un soleil éclatant sur la pyramide du grand canal, les sonnets et les guirlandes ne devaient pas la poursuivre,—non, c'était une magnifique collation qu'elle offrait aux seigneurs les plus distingués de sa cour; cette collation couronnée par un grand bal aurait lieu, était-il dit, sous une tente placée sur le sommet de l'une des ailes de Péterhoff.

Les pensées de Catherine, durant cette route abrégée pour elle par la rapidité de son attelage, avaient été tristes, moroses. Elle avait revu l'auberge où elle fit halte quand elle marcha contre son époux et qu'elle sommeilla quelques instants sur les manteaux de ses officiers dans une méchante petite chambre. Assistée en cet endroit de son amie intime la princesse Dashkoff, elle avait jeté au feu un grand nombre de lettres. Le souvenir de cette journée obscurcit la teinte déjà mélancolique de ses pensées.

—Ainsi, murmura-t-elle, il faut donc que je me venge toujours de quelqu'un! Hier, c'était de Pierre III, c'est maintenant de mon fils! Oui, je le sens bien à tous les mouvements révoltés de mon orgueil il triomphe, il a osé me braver! Lutter contre ma puissance, oser se déclarer l'appui de cet André Stefanoff. Qu'il y prenne garde, l'imprudent! A l'heure qu'il est je dois être déjà vengée!

(A continuer.)

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 29 novembre 1870.

Il ne s'est pas opéré de changement important sur le marché monétaire depuis notre dernier bulletin. La demande d'escomptes est toujours forte dans les banques, mais, au dehors, on offre comparativement peu de papier de commerce de premier ordre. Dans les rues, le taux de l'intérêt est encore de 1 à 1 1|4 par mois les billets de premier ordre, accompagnés d'excellentes garanties collatérales;—à 1 1|2 les bons; 1 1|2 à 2 le papier de commerce, de premier ordre, sans garanties collatérales; 9 à 11 par an le papier hypothécaire No. 1 et 12 à 14 le No. 2.

L'or a ouvert à 111 à 111 1|4 contre 111 1|4 à New York et fermé à 110 7|8 à 111 1|8 contre 111 1|8 à New York. On a vendu $5,000 à 110 3|4, $2,500, $5,000 et $30,000 à 110 7|8, $2,500, $11,000, $12,000, $13,000, $15,000 et $20,000 à 111, $10,000 à 110 7|8 à 111 1|8, $1,800, $2,000, $7,000, $10,000 et $11,000 à 111 1|8, $1,000 et $3,400 à 111 1|4 et $10,000, à livrer vendredi, à 111 1|4.—Il n'a pas été annoncé de ventes d'argent. Les demi-piastres américaines sont cotées à 108 1|4 à 109, les piastres mexicaines sont à 1 de prime sur l'or.

Dans le change étranger, il y a eu moins d'animation et, par suite de la baisse de l'or, des traites sterling dans Wall street et des traites américaines, il y a eu, sur notre place, baisse de 1|4 à 1|2 pour cent. Les opérations de sterling comprennent environ 45,000 livres, dont 3000 connaissement à 119, 6000 à 119 à 119 1|4, 3000 à 119 1|8 à 119 1|4, 5000 clear No 1 à 119 1|4, 17,000 à 119 1|4, 119 3|8 et 119 1|2, 2000 connaissement No 1 à 119 5|8, 3000 de banquiers à 119 7|8 à 120, 1000 de banque à 120 1|4.

Il s'est déclaré une forte baisse dans le change américain. A la clôture, les banques ont tiré sur New York à 1|2 à 5|8 d'escompte contre 3|8 d'escompte, hier. Les transactions sont: $4,000 de banquiers, à vue, sur New York, de bonne heure, à 1|2 d'escompte, $10,000, $50,000, et $50,000 de banquiers à 9|16, $10,000, $12,000 et $30,000 en change de commerce, $10,000, $15,000, $30,000 et $35,000 de banquiers, $30,000 et $50,000 de banque à 5|8, $18,000 et $20,000 en change de commerce, $10,000 et $17,000 de banquiers à 11|16, $40,000 de banquiers à 5|8 à 3|4, $5,000 et $5,000 en change de commerce à 3|4.

3 actions du gaz Barbarin se sont vendues à $185; 25, ordinaires, des mines Calcasieu à $15 et 50 à $15 25.

$500, $500 et une somme moins forte, de nouveaux bonds sept pour cent de la ville ont changé de mains à 74. Ces bonds sont cotés à 74 à 74 1|2.

$650 de certificats de dettes de l'Etat se sont vendues à 64; $3000 de 7-30 de la ville (dates mixtes) à 81; $1100 de l'agence fiscale (de juillet) à 81 1|4 et $350 à 82 1|2.

$[illegible] de nouveaux mandats de la police métropolitaine ont changé de mains à 98 1|2, $600 de bleus à 89, $2,500 de nouveaux mandats de l'Etat à 71 1|2 et $3000 à 71 3|4. Les courtiers ont acheté les nouveaux métropolitains à 97 et les nouveaux de l'Etat à 70 1|2 à 72; [illegible] ont vendu les premiers à 97 1|2 à 98, et les seconds à 71 1|2 à 73.

Les courtiers ont offert d'acheter les billets de la ville à 25 à 26 et de les vendre à 20 à 22 d'escompte.

☞ Pour les offres et les enchères au bureau des courtiers, voir le tableau du Bulletin financier, partie anglaise.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mardi soir, 29 novembre 1870.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 6850 balles prises, le matin, à des prix plus raides, mais, subséquemment, à peu près aux cotes précédentes. Nous cotons l'ordinary à 12¾ à 13¼, good ordinary 14¼ à 14¾, low middling 14¾ à 15¼, middling 15¼ à 15½ et strict middling 15¾ à 15⅞ cts.

Le seul changement qui ait été fait dans ce qui précède a été de substituer 14⅞ à 14¾ qui a été, hier le bas chiffre du low middling. La demande a été active, spécialement après l'ouverture d'échantillons additionnels, car avant ce renfort le stock était trop borné pour provoquer beaucoup d'animation. La raideur des prix durant la matinée a été perdue à l'arrivée des dépêches de New York annonçant une baisse de ⅛ c. sur la place en question. Le marché a été en outre défavorablement influencé tant par le cours du change américain que par celui du change étranger.

Les ventes, durant les trois jours qui viennent de s'écouler ont embrassé 24150 balles, et les recettes 24828 balles y inclus 1382 balles des autres ports de livraison et 23446 proprement dites contre 20502 durant le même laps de temps la semaine dernière et 19448 l'an dernier. Recettes depuis le 31 août 279966 balles, contre 228[illegible] l'an dernier. Les exportations ont embrassé 22730 bal. dont 16671 à destination de Liverpool, 3370 à destination de Brême, 227 à destination de Barcelone, et 2462 pour N. York.

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1 sept. 1869, bal...		20696
Arriv. dep. le dern. état......	4073	
Arrivé précédemm.......	299815	304888
		325584
Expédié aujourd'hui......	3655	
Expédié précédemment......	220184	223839
Stock en mains et à bord..		101745

Les recettes, proprement dites, depuis hier soir ont embrassé 13510 b., contre 5434 l'an dernier, formant un total, depuis vendredi soir de 23446 balles, contre 20502 durant le même laps de temps la semaine dernière et 19448 l'an dernier et depuis le 31 août 279966 balles, contre 22[illegible] l'an dernier.

Les exportations d'aujourd'hui ont eu lieu pour Liverpool.

TABAC—Depuis notre rapport de samedi dernier le marché a été extrêmement calme et les ventes se sont bornées à 70 boucauts de l'article, dont 27 à 7¼ c. 6 à 7¾ c. 1 à 8c et 6 à 11¾ c la livre. Les acheteurs pour la Régie ne se sont pas encore montrés sur le marché. Nous cotons actuellement:

	LEGER.	LOURD.
Gelé	— à —	— à —
Com. to gd lugs..	5½ à 6½	6½ à 7½
Low leaf........	6¾ à 7½	7— à 8—
Medium..........	7½ à 8—	8— à 8½
Bon.............	8½ à 9½	9— à 10—
Fin.............	nominal	— à —
Capes fines.....	— à —	— à —

ETAT DU TABAC.

Stock en mains le 1er sept 1869.. bouc.		8782
Arr. pend. les 2 dern. jours....	8	
précédemment..........	426	434
		9216
Expert. pend. les 3 dern. jrs..	—	
précédemment.........	1510	
Défait pour emballer.........	325	1835
Stock en mains et à bord......		7381

FRET—Le fret étranger est stable et ferme et dans le cabotage les taux pour New York sont plus élevés qu'ils ne l'étaient la semaine dernière. Nous cotons: coton pour Liverpool, sur voiliers 9|16 d, sur vapeurs 1 d. Brême sur voiliers ⅝d, New York, sur vapeur, Philadelphie sur steam. 1 c.

SUCRE—Le marché est calme et le stock des qualités médiocres déborde, tandis que les bons sucres sont rares et en demande. Reçu aujourd'hui 663 boucauts de l'article. Les ventes se sont bornées à 400 boucauts pris à 5¾ à 6¼ c pour l'inférieur, 6¾ à 7¼ c pour le commun à bon commun, 7¾ à 8 c. pour le fair à good fair, 9 à 9¼c pour le fully fair, 10¾ c pour le prime à choix, 10⅞ c pour le jaune clarifié et 11¼ à 12¾ c pour le blanc clarifié. Le marché manque de prime et choix open kettle.

MÉLASSE—Calme et bas. Reçu aujourd'hui 1210 barils et 47 demi barils; ventes de 1600 barils pris à 35 à 39 c pour l'inférieure, 40 à 45 c pour la commune, 48 à 50 c pour la belle, 52½ c pour la centrifuge, 53 à 54 pour la bonne, 55 à 56 pour la prime, 57 c pour la strictement prime 58 à 59 pour la strictement prime à choix; un lot de mélasse à la mode s'est vendu à 61 cts le gallon.

FARINE—La superfine et la double extra sont rares et en demande, mais la triple et l'extra de choix abondent et sont calmes. La superfine est ferme à $6. Ventes aujourd'hui de 1200 barils, dont 300 et 700 de double extra à $5 50, 50 de triple extra à $6 75, 50 de à $6 le baril.

MAIS—Bonne demande mais à des prix plus bas. Ventes aujourd'hui de 500 sacs, dont 150, 1300 et 1200 de blanc à 70 c, 300 de à 72 c. 1000 et 1200 de jaune à 77 ½ c le boisseau.

AVOINE—Calme et moins élevé et seulement 200 sacs de St Louis se sont vendus aujourd'hui à 50 c le boisseau.

SON—Calme, mais stable, 140 sacs vendus à $1 07½ les cent livres.

FOIN—Le foin prime et choix est rare. 20 balles de foin de l'Ouest vendues à $26 50 et 200 de prime à $29 le tonneau.

PORC—Calme à $20 à 23 50 le baril de mess en gros et $23 50 à 24 en détail. Un lot de 70 barils de vieux de choix vendu à $20 le baril.

VIANDE SALÉE A SEC—Un lot de 16 barriques de côtés clear ribbed vendu à des conditions privées et un fort lot à 44 vendu à des conditions qui n'ont pas transpiré. Les épaules sont cotées à 10 c, le côtés clear ribbed 12 c les côtés dés[illegible] 13 c la livre.

BREAKFAST BACON—L'article du Nord se vend 20 à 21 cts., celui de l'Ouest est coté à 20 à 20½ cts la livre.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 29 novembre 1870.

Arrivé hier—[illegible] boeufs du Texas, 480 veaux et veaux d'un an.

Vendu—217 boeufs du Texas, 322 veaux et veaux d'un an, 71 cochons.

A vendre—[illegible] boeufs du Texas, 1322 veaux et veaux d'un an, 301 cochons, 285 moutons, 14 vaches à lait.

Boeufs du Texas, nourris au maïs, 1re qualité, par livre nette...	—	à —
Boeufs du Texas, choix, par tête	30 00	à 35 00
Boeufs du Texas, 1re qlt., par tête	[illegible]	à [illegible]
Boeufs du Texas, 2e qlt., par tête	22 00	à 25 00
Boeufs du Texas, 3e qlt., par tête	14 00	à 20 00
Cochons par livre, gr....	[illegible]	à [illegible]
Cochons (Stock) par tête gr....	7 00	à 9 00
Moutons, 1re qlt., par tête...	4 00	à 5 00
Moutons, 2me qlt., par tête...	3 00	à —
Moutons, 3me qlt., par tête...	2 —	à —
Vaches à lait, de choix, par tête	100 00	à 120 00
Vaches à lait, 2de qlt., par tête	60 00	à 75 00
Vaches du Texas, avec veaux par livre...	—	à —
Veaux de lait par tête...	6 00	à 14 00
Veaux d'un an par tête...	8 00	à 12 00
Chèvres, par tête...	1 50	à 4 00

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*,
Mercredi matin, 30 novembre 1870.

Le temps d'hier a été incertain pendant la matinée, avec un ciel couvert. Il a plu un instant et un léger vent du nord a épuré l'atmosphère.

Le mouvement d'importation et d'exportation donne à la Levée une apparence des plus animées. Les wharfs, dans toute leur étendue, sont bordés de bateaux qui, tous, reçoivent beaucoup de fret ou en délivrent. Tous ont de beaux chargements.

Sont arrivés, hier: Le Bradish Johnson, de la côte d'en bas; La Belle, de la côte d'en haut; le Travis Wright, de la Rivière Rouge; le Wade Hampton, de Fort Adams; le Robt. E. Lee, de Vicksburg, et le Marcella, de la Rivière Yazoo.

Sont partis, hier: La Belle, pour la côte d'en haut; le Bart Able et le W. S. Pike, pour Ouest-Baton-Rouge; le Peerless, pour les Attakapas; le Lotawanna, l'Era No 9, pour la Rivière-Rouge; le Robt. E. Lee, pour Vicksburg; le Virginia, pour Louisville, et le Mollie Able, pour St Louis.

Parmi les départs réguliers de ce jour nous mentionnerons d'abord le beau bateau le Bradish Johnson, capitaine W. S. Bassett, lequel fera désormais deux voyages réguliers par semaine jusqu'au fort St. Philippe, quittant la Nlle-Orléans tous les mercredis et samedis matin à 10 heures. M. O. Canton, Jr. est chargé de l'administration du bureau et M. Jeff Posey est préposé au département du fret.

Partira aussi aujourd'hui, le nouveau bateau le Henry Tête, capitaine J. Dalferes, qui fait régulièrement trois voyages par semaine d'ici à Donaldsonville, partant de la Nlle-Orléans tous les mercredis, vendredis et lundis à midi. M. M. H. Landry est chargé du département des finances. A Donaldsonville le Henry Tête se relie avec les barges desservant les atterrages du Bayou Lafourche jusqu'à Labadieville.

Partira aujourd'hui, à cinq heures de l'après-midi, le beau bateau à vapeur le St-John, capitaine W. R. Greathouse, lequel fait maintenant deux voyages par semaine jusqu'à Bâton-Rouge, quittant la Nouvelle-Orléans tous les mercredis soir à 5 heures et tous les dimanches matin à 10 heures. M. Jas Mc Elroy est chargé du département des finances et MM. E. Fortin et F. Bergeron ont la charge importante de la cargaison.

Nous appelons l'attention des voyageurs et des expéditeurs d'ici à Fort Adams sur le beau bateau le Wade Hampton, capt. S. C. Libano, lequel ayant éprouvé du retard dans son dernier voyage, partira aujourd'hui, à midi précis. Ce paquebot prendra des passagers pour la côte. M. Léo Bayhi, assisté de A. J. Reid, est chargé de l'administration intérieure, et M. Henry Andry est préposé au département du fret.

Parmi les départs de demain, nous signalerons le Hunter, pour la côte d'en bas; la Belle, pour la côte d'en haut, et le Rob Roy, pour les Attakapas.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Mutuelle, le Sun.

Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1870.

CONFORMÉMENT à l'Article IV de la charte de cette Compagnie, avis est donné qu'une élection de DOUZE DIRECTEURS qui seront en fonctions pendant un an, à dater du premier lundi de février prochain, aura lieu aux Bureaux de la Compagnie, rue du Camp No[illegible], le LUNDI, 5 décembre, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.
30 nov au 5 déc

Banque d'Amérique.

Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1870.

UNE élection de treize Directeurs, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, angle du Passage de la Bourse et de la rue du Canal, le MERCREDI, 21 DÉCEMBRE prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

J. E. PASCAL, Caissier.
22 nov—au 21 déc

Banque du Canal de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 22 novembre 1870.

L'ÉLECTION annuelle de sept Directeurs de cette institution, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, au coin des rues Camp et Gravier, le deuxième LUNDI de DÉCEMBRE prochain (12) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

CH. JUMONVILLE, Caissier.
23 nov—au 16 déc

Compagnie Home d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 30 novembre 1870.

AVIS est donné que conformément à l'article IV de la charte de cette compagnie, une élection de douze directeurs, pour les douze mois, à partir du 7 février 1871, aura lieu, aux bureaux de la compagnie, No 78 de la rue du Camp, le LUNDI, 5 décembre prochain, de 10 heures du matin, à 2 heures de l'après midi.

A. W. HUNTER, Secrétaire.
22 nov—au 5 déc

Association pour l'érection d'un monument au général Robert E. Lee.

LES personnes qui désireraient devenir membres d'une association, sous le titre ci-dessus, dans le but d'ériger un monument à la mémoire de feu le général ROBERT E. LEE, peuvent signer les articles d'association à notre bureau, No 18 rue Royale, au premier.

F. FUSELIER,
EDOUARD BARNETT,
M. T. DUCROS.
15 oct

Banque d'Epargne de la Louisiane et Compagnie de Dépôts.

51......RUE DU CAMP......51

JOS. S. COPES, Président,
W. VAN NORDEN, Vice Président
JOHN S. WALTON, Trésorier.

Directeurs:
W. H. THOMAS, DAVID WALLACE,
HENRY PEYCHAUD, Dr W. H. HOLCOMBE.

On paie six pour cent sur les sommes déposées. Coffres-fort à louer, et valeurs prises en garde. On se charge de collecter les intérêts sur valeurs et d'en faire les remises.

Les personnes qui habitent le pays trouveront dans cette Compagnie un dépôt sûr pour toutes les valeurs, papiers, etc.,—le tout à des conditions très modérées.
12 nov—1 a

Avis.

Nlle-Orléans, 15 novembre 1870.

LES contribuables du Troisième District qui n'ont pas encore payé leurs taxes d'Etat pour 1869 sont notifiés qu'ils peuvent les payer sans frais jusqu'au 15 du mois prochain (décembre).

JOHN R. CLAY, Collecteur,
No 9, rue de l'Esplanade, entre Levée et Victoire.
16 nov—1m

Raffinerie de sucre—A Long Island, New-York.

LES SOUSSIGNÉS ont en magasin et reçoivent, en ce moment, un grand assortiment, complet, de sirops de la Raffinerie Long-Island; ils l'offrent au commerce, à meilleur marché qu'on ne pourrait l'avoir ici sur commande.

Ces sirops sont favorablement connus. Il sera fait, comme par le passé, de grandes concessions aux acheteurs en gros.

Ils appellent l'attention du commerce sur leurs sirops, qu'ils savent être de qualité supérieure, et à des prix auxquels les autres raffineries ne sauraient vendre.

G. M. BAYLY & POND, Seuls agents.
22nov—1m

Bazar au profit des victimes de la guerre en France.

PRESIDENT,
FÉLIX LARUE.
VICE-PRÉSIDENTS.
A. ROCHEREAU, H. DUBOS,
C. JAUFROID, D. A. CHAFFRAIX,
L. E. MARCHAND, F. TUJAGUE.
G. C. FEVRE, Secrétaire,
DE MONTLUZIN, Assistant-Secrétaire,
J. P. BLANCAND, Trésorier
C. ESPENAN, Assistant-Trésorier.

Comité du Conseil:
M. MUSSON,
Dr. O. HUARD, F. LABORDE,
A. MARKS, A. WALZ,
S. CAMBON, J. BAYLE.

Comité d'Arrangement:
FÉLIX LARUE,
D. A. CHAFFRAIX,
F. LABORDE,
JOS. BAYLE,
PAUL BRIERRE.

A une assemblée des dames patronnesses, tenue à l'Hôtel St-Louis, le mardi, 15 novembre, les nominations suivantes ont été faites, emportant plein pouvoir de former, de concert avec le comité d'arrangement, les sous-comités de dames:

—Présidente—
Mme J. M. ROUZAN.
—Présidente Honoraire—
Mme W. C. C. CLAIBORNE.
—Vice-Présidentes—
Mme Vve AIMÉE LABORDE,
Mme EDOUARD FORSTALL.
—Comité Permanent—
Mme A. BROUSSEAU,
Mme JAS. HEWITT,
Mme MEYER GODCHAUX,
Mme J. JAUFROID,
Mme HENRY PEYCHAUD.

—Programme—

Aujourd'hui et jours suivants, excepté lundi [illegible], l'Hôtel St Louis (entrée par la rue Royale) sera ouvert pour la réception de tous présents, tels que bijoux, livres, tableaux, statues, objets d'art ou de fantaisie, étoffes, articles de modes, meubles, denrées, marchandises diverses, etc., qui peuvent servir à former les différents lots d'une loterie.

Un reçu sera délivré, par les préposés au bureau de réception, à chaque donateur pour l'objet ou les objets qu'il aura donnés.

[illegible]

A moins d'avis contraire, le Bazar sera ouvert au public tous les jours, de midi à trois heures, et de six heures à minuit, à partir du LUNDI, 5 décembre prochain, jusques et y compris le DIMANCHE, 11 du dit mois.

[illegible]

G. L. FEVRE, Secrétaire. F. LARUE, Président.

Théâtres, Concerts, Bals, &c.

THEATRE DE L'OPERA.

E. CALABRESI......Directeur.

[illegible]

Lucie de Lamermoor,
Grand opéra en 4 actes, de Donizetti.

☞ La Contrôle [illegible] tous les jours de 9 heures A. M. à 1 heure P. M.

☞ Les portes seront ouvertes à 6 1|2 heures et le spectacle commencera à 7 heures précises.

Samedi, 3 Décembre 1870.
Deuxième représentation de
LA FAVORITE,
Grand opéra de Donizetti.

PRIX DES PLACES
Réservées pour les abonnés et invités.

Stalles d'orchestre...	$2 00
" de Parquets...	1 50
Loges grillées ou baignoires...	1 50
Loges découvertes ou grillées, 1ère...	1 50
Loges grillées de seconde...	1 00
Fauteuils de seconde...	1 00

Troisièmes et Quatrièmes—pour le public.

Fauteuils, 3èmes...	75 cts.
Banquettes, 3èmes...	50
Quatrièmes...	25

30 nov

Académie de Musique.

MERCREDI ET JEUDI SOIR,
30 Novembre et 1er Décembre 1870.

Encore quatre soirées, avant la dernière du comédien populaire, mime, chanteur et compositeur
WILLIAM HORACE LINGARD,
La charmante actrice et cantatrice
ALICE DUNNING (LINGARD),
La petite soubrette Saxonne
MISS D. LINGARD,
Et toute la troupe de Comédie de LINGARD.

Le spectacle commencera par la pièce bouffonne,
A PRETTY PIECE OF BUSINESS,
Suivie de LINGARD'S SKETCHES,
Et terminera par le drame comique
LITTLE TOODLESKINS.

Vendredi, 2 Décembre—Soirée au bénéfice de MISS ALICE DUNNING (LINGARD).
Samedi—Grande Matinée Lingard.
30 nov—tf

Un Grand Bal Paré et Travesti

—SERA DONNÉ PAR LA—

Société Alsacienne et Lorraine
DE BIENFAISANCE,

Au profit des Soldats blessés de l'Alsace et de la Lorraine,

LE SAMEDI, 3 DÉCEMBRE 1870,
DANS LA SALLE CARROLL,
Encoignure Champs-Elysées et Dauphine.

Comité d'Arrangements:
A. A. Marchand, chef; A. Zimmerman;
Nicholas Amann,

Comité d'Invitation:
Nicholas Bauer, chef,
Dominique Meunier, Augustin Lejeune,
Conrad Duvic, J. B'te Laurent.

Directeurs:
Ed. Ehrhard, F. Duvic, C. Zimmerman
G. Assam, A. Hisler, E. Millius,
D. Beroud, C. Krost, A. Perraud,
F. Bullinger, G. Kuster, C. Newman,
V. Camugli, J. Newman, G. Mers,
M. Chrétien, P. Rey, F. Philippe,
L. Diemer, G. Dietrich, Chs. Felter,
J. Schnecker, J. B. Riehl, A. Schreimer,
J. Bressmer, J. B. Wittsman.

Prix du Billet.......... $1 00

On peut se procurer des billets aux principaux magasins, rue du Canal, en s'adressant aux Directeurs et au Comité.

Les personnes désirant des invitations pour dames peuvent en obtenir en s'adressant à l'un des Directeurs ou au Comité d'invitation.
16 oct—UD PP

Troisième GRAND BAL ANNUEL,
Paré, Civil et Militaire,

DONNÉ PAR LA
Société Italienne du
TIRO AL BERSAGLIO.

(Les Bersaglieri seront en grand uniforme)
A LA SALLE DES ODD-FELLOWS,
Samedi soir, 3 Décembre 1870.

Comité d'Invitation:
F. SANMINIATELLI, J. PINI
G. DELL'ORTO, U. BASSETTI.

Comité de Réception:
Capitaine A. J. SANSONI
A. Sidoti, E. Trota, Salvatore d'Amico,
L. Torre, G. More, G. Tavalore.

Commissaires du Bal:
G. Cimarelli, J. Pace, Jr., F. Pozzi,
V. Lamartia, V. Olivieri, Hef d'Amico,
G. Ninieri, F. Paoletti, G. Triscoui.

Billets......... $2 00.
27nov—17,29,30,1,2,3déc

LE SECOND GRAND BAL
Paré, Travesti et Masqué,

—SERA DONNÉ PAR—
Le Southern Conclave No 21,
S.·. W.·. M.·.
—Au Profit de la Caisse de Secours—
A L'ODD FELLOW'S HALL,
Le Jeudi Soir, 1er Décembre 1870.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS:
C. O. Gerlein, Président,
H. Sarran, H. Champigny, L. Baboul,
O. Daliet.

COMMISSAIRES:
H. J. Montagnet, Président,
H. Champigny, Aug. Worner Jr, P. Godchaux,
L. Girot, J. Crayon, A. Meschaux,
A. Gautier, A. Laine, O. Peyroux,
J. M. Duff.

COMITÉ D'EXAMEN DES MASQUES:
C. C. Piles, Président,
O. Daliet, H. Fitte, N. Burga,
J. Muller, O. Rutlinger.

COMITÉ DE RÉCEPTION:
S. Goldman, Président,
S. Cohen, O. Lane, W. Knaps,
P. Miller, S. Clark, J. Borsonne,
Chs. Beaulieux, Jno. Schaefer, Jno. Stein,
H. Schoenfus, P. L. Bertrand, M. Kadovich,
J. Gruell, A. Marx, A. Sparicio.

☞ Billet: $2 50. 24 nov—tf

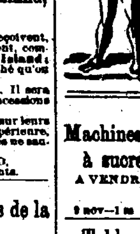

Costumes, Dominos,
Etc., Etc.,
Pour Bals et Soirées.

Mme GROUX,
93......CONTI......93.

Costumière de l'Opéra, a TOUJOURS en magasin un grand assortiment de Costumes, Masques et Dominos, confectionnés avec les plus riches étoffes et les plus grands soins.

PRIX MODÉRÉS.
Premier magasin en venant par la rue Dauphine.
25 nov—au 19 mars

Machines à clarifier le jus de canne à sucre, "Jourdan's Patent"

A VENDRE d'une à dix huit, à très bon marché par
M. PESANT,
No 5 rue Carondelet.
9 nov—1 m

Tables à Billiard "Phelan's" COMPLÈTES.

A vendre d'une à six à très bon marché par—
M. PESANT,
No 5, rue Carondelet.
9 nov—30 j

Vente positive, AUX PRIX COUTANTS.

LE soussigné s'étant décidé à se retirer des affaires dans les trente jours qui suivront cette date, offre son magnifique stock de

DIAMANTS, MONTRES,
BIJOUTERIE, ARGENTERIE, &c.
Aux prix coûtants.

Il invite le public à venir l'examiner, sans nul tard, car il faut que le tout soit vendu le plus tôt possible.

Le stock mérite l'attention des connaisseurs, et tous ceux qui cherchent de bons marchés ne sauraient avoir une occasion de faire un placement qui ne les expose à aucune perte.

G. SCOOLER,
Au No 11 de la rue du Camp.
2nov—1m

J. DE CORTE,
MARCHAND TAILLEUR,

ANNONCE à sa clientèle et au public en général qu'il vient de recevoir d'Europe, par le steamer "Fire Queen," un magnifique assortiment de marchandises françaises et anglaises, Casimirs, Draps, Velours, Soieries, etc. Toute personne désirant des articles élégants et de bon goût trouvera à son magasin, No 115, Rue Royale, les dernières nouveautés de la saison d'hiver. 15 nov—1m

TEINTURE A LA VAPEUR ET DEGRAISSAGE.

E. EUG. GEORGEST,
Coin Remparts et St Philippe.

Cette maison qui a su faire [illegible] dernier, par la modicité de ses prix, un chiffre considérable d'affaires, vient offrir au public une nouvelle diminution pour tout ce qui concerne la teinture et le nettoyage de vêtements.

[illegible]

ENGRAIS!!!

LES planteurs sucriers et les personnes qui désirent faire de la culture, ENGRAIS [illegible]

A. E. POWER.
Au No 1 de la rue Poeyfarre, coin Canal.

Tonnellerie Tonnellerie.
Aux Planteurs et aux Marchands.

[illegible]

B. J. BERKERY,
Au No 22 du Front Street—Brooklyn.

MIRAMON & Cie,
99 & 101 rue de Chartres,
MARCHANDS DE MEUBLES,
EBENISTES ET TAPISSIERS. Achat, échange et réparation de meubles. [illegible]

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
[illegible]

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CHAS. T. HOWARD..........Président.

Loterie de Numéros Simples,
MAGNIFIQUE COMBINAISON.
20,000 NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT - - - - - - $50,000

CLASSE Q.

Tirage, le SAMEDI, [illegible] 1870, à la Nlle-Orléans.
HOWARD, SIMMONS & Co.......Gérants.

—PLAN—

20,000 billets—Prix du billet: $20 seulement

[illegible]

Billets entiers: $20—Coupons en proportion.
Lots payables en plein, sans déduction.
Les ordres doivent être adressés à
CHAS. T. HOWARD, Président,
Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans
Envoyez un mandat sur la Poste ou [illegible]

BAZAR
Au profit des Victimes de la Guerre en France.

L'ADMINISTRATION DU BAZAR, tenant [illegible] des dons considérables qu'elle a déjà reçus, d'autres, en plus grand nombre encore, sont prêts d'être envoyés, à l'honneur d'appeler l'attention du public, et particulièrement des porteurs de listes, sur le paragraphe suivant du Programme publié, ces jours derniers, par *l'Abeille* et *l'Avenir*:

"L'estimation et le classement des lots étant une opération longue et minutieuse, les personnes disposées à envoyer des dons au Bazar, sont instamment priées de le faire dans le plus bref délai possible."

Par ordre du Président.
G. L. FEVRE, Secrétaire.
13 nov

LOTERIE
De deux magnifiques VASES en porcelaine de Chine
Au profit des blessés Français [illegible]
Prix du billet.......... $1

LES vases sont exposés chez MM. DESBONS & BONNECAZE, coin Royale et St-Pierre. Les listes sont déposées chez MM. Desbons & Bonnecaze, Hébert & [illegible], S. Levy [illegible] Félicité et Magazine, M. Vergnole, C. Cavaroc, A. Rochereau & Cie, F. Tujague, Faculté & Chaland, et au bureau de l'Abeille.
M. J. Dalbesio est chargé d'une liste pour la campagne.

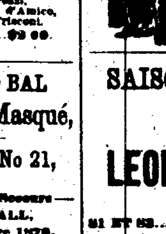

COSTUMES,
Masques et Dominos,
POUR BALS ET SOIRÉES
Mme ALABAU,
91......CONTI......91

Vient de recevoir, par le dernier steamer, un grand assortiment de Costumes, Masques et Dominos, confectionnés dans les dernières modes de Paris. Il y en a pour tous les goûts et pour toutes les prix.
[illegible] 25 nov—au 19 mars

SAISON D'AUTOMNE.

LEON GODCHAUX,

81 ET 83.....RUE DU CANAL.....81 ET 83
Et Nos 213, 215 et 217, rue de la Vieille-Levée.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS,
LINGE DE DESSOUS,
CHAPEAUX.

Un assortiment considérable et des mieux choisis,
POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS.

De grandes améliorations ont été faites dans notre manufacture qui est à même de fournir aujourd'hui des vêtements confectionnés dont l'élégance de la coupe et la solidité du travail ne le cèdent en rien à ceux fournis par les premiers tailleurs.

NOTA—Nous offrons au public un vêtement entièrement nouveau, le DERBY, remarquable par son élégance et qui sera certainement le plus recherché et le mieux porté de la saison.

Feutre d'Irlande à Toits.

Contracteurs pour le Feutre à Toits, à l'Exposition Internationale de Paris, en 1867.

Dates des patentes—24 octobre 1866 et 17 mai 1870.

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.

NOUVELLE PRÉPARATION A TOITS
(Non Inflammable)

DE D. ANDERSON & SON,
Seuls fabricants et propriétaires des patentes.

FABRICANTS de feutre à toits, feutre à navires, feutre isolant, feutre à crin, &c., &c. Fabrique de feutre, de Lagan, à Belfast, et Nos 28 et 29, Billiter Street, London.

[illegible]

VICTOR BOLIS..........A. A. PECOT.

BOLIS & PECOT.

MESSIEURS BOLIS & PECOT, propriétaires [illegible]

—CERTIFICAT—

[illegible]

B. MARTEL.

[illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Benjamin et Peters, en devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. ARMSTRONG..........Directeur.

—Fabricant de—
MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES à [illegible]
[illegible]

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAGNE.

A. ROCHEREAU & Co,
COMMISSION MERCHANTS,
Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c.
[illegible] 16 & 18......ST-LOUIS STREET......16 & 18

INSTITUTIONS.

ACADEMIE JEFFERSON,
Fondée par
G. J. LORD.

CETTE Institution a été transférée de la rue Canal No 189 à son nouveau local, rue Bourbon, No 6, entre les rues Bienville et Chartres.

L'emplacement a été choisi comme très desirable et particulièrement adapté à une Académie, ayant des classes et des dortoirs bien aérés, bien, et une grande cour pour les récréations et les exercices gymnastiques. Des changements et des réparations importantes ont été faits à l'établissement qui est maintenant prêt à recevoir des pensionnaires et des externes. 20 oct—3m

EXTERNAT.
POUR LES DEUX SEXES,
Dirigé par
Mlle C. CHAPUIS,
No. 128, rue Royale,
1er nov—1m Entre Toulouse et St. Louis

Université de l'Etat de la Louisiane,
(Autrefois Séminaire de l'Etat de la Louisiane)
BATON ROUGE, LOUISIANE,
FONDÉE ET SOUTENUE PAR L'ETAT

Neuvième Session.

MAINTENANT en progrès, fermera le dernier mercredi de juin 1870. La prochaine session ouvrira le premier lundi de septembre et continuera pendant dix mois.

Le Bureau Académique
Se compose de professeurs de haut mérite dans toutes les branches de la Science et de la Littérature, telles qu'elles sont enseignées dans les principaux Colléges et Université.

Cours des Études.
Comprenant un département académique préparatoire, y compris un cours de Littérature ou Scientifique au choix; d'une école spéciale du Génie et du Commerce.

Librairie, Appareils ou Cabinets.
[illegible]

Dépenses.
[illegible]

Discipline.
[illegible]

D. F. BOYD, Surintendant,
1er mai 1870 Baton Rouge, Ls.

Office de l'Université, à la Nouvelle-Orléans, chez Swarbrick & Co. 29 rue du Camp.

[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.
Dirigé par Mme E. LAVILLEBEUVRE,
SUCCESSEUR DE Mme DEBON,
No 2[illegible], rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, s'y présenter [illegible]
☞ Les classes seront reprises le 1er septembre. [illegible]

Institution de Jeunes Demoiselles
sous la direction de
Mme FORTIER,
Ancienne Institution DAQUIN,
1[illegible]......CHEMIN DU BAYOU......
Près Claiborne.

P. & R. DE VERGES,
MARCHANDS DE
Charbon,
ANTHRACITE, CANNEL, PITTSBURG,
Nos. 190 Rue Gravier et 39 Rue Baronne.
[illegible]

Charbons Pittsburg,
Mount Carbon,
Anthracite et Cannel.

C. TYLER.
Au No. 12 de la rue Carondelet.
(Dépôt, au pied de First street.)
[illegible]

EDWARD BEALS JR. ALPHONSE LAINE.
BEALS & LAINE,
Marchands de Charbon Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais.
[illegible]

MUCH FIELD, JR. WALTER G. BELL.
Field & Bell,
Marchands en gros et en détail, de
CHARBON PITTSBURG, ANTHRACITE et CANNEL ANGLAIS.
[illegible]

MÉDAILLE D'OR 1866.
REVOL, Armurier,
316......Rue de Chartres......316
[illegible]

J. SAGET,
ARMURIER,
186......Rue de Chartres......186
[illegible]

J. BONTEMPS,
TEINTURIER ET DÉGRAISSEUR,
1[illegible]......RUE POYDRAS......
—Entre les rues—
Carondelet et Baronne.
(Coté opposé [illegible])

FAIRBANKS & CO.,

FOURNISSENT les seuls leviers à coton (balances) sur lesquels on puisse compter. [illegible]

W. R. BOWMAN, Agent.
[illegible] 53 rue du Camp.

Avis.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT DE LA Paroisse d'Orléans.—Jacob Zeilly contre ses créanciers, pour un atermoiement, No 2[illegible]. Une assemblée des créanciers de Jacob Zeilly aura lieu devant A. Pitot, jr., notaire public, le LUNDI, 12 décembre 1870, pour délibérer sur sa pétition enregistrée aujourd'hui.
Nelle-Orléans, 4 novembre 1870.
FRANK WALL, [illegible]

Musique. Pianos.
GRAND RABAIS.
M. ELIE,
16......RUE ROYALE......16
A toujours en magasin un grand assortiment de pianos des meilleurs facteurs Français, Pleyel et autres, d'instruments de musique, cordes, etc., ainsi qu'un grand choix de musique. Accord et réparation de pianos.
Prix très réduits. [illegible]

J. J. ALBERT,
30....Rue de Chartres....30
Encoignure Douane,
A toujours en main un grand assortiment de
CHAPEAUX,
de tout genre;
[illegible]

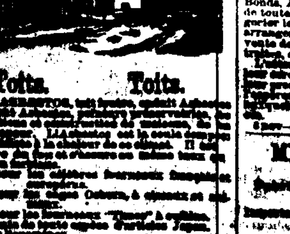

Toits. Toits.

[illegible]

DENTISTES.

LE Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE,
[illegible], et domicilié, No 14, rue Baronne, [illegible]

DENTISTE — CONSULTATIONS.

J. S. KNAPP, chirurgien dentiste, au No 16 de la rue Baronne, près Canal, [illegible]
Prix de la consultation.......... $5.
13 nov—3m

$20 Seulement $20.

LE Dr. Chs. MERMILLOD a l'honneur de faire savoir à ses clients et au public en général qu'il vient de faire [illegible]

Préservez vos dents.
J. A. CASABAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN DENTISTE
1[illegible]......RUE DU CANAL......1[illegible]
[illegible]

Dr. C. BLANCKE,
416 & 418....Rue St-Charles....416 & 418
Grande Révolution dans la Chirurgie dentaire.
ALUMINIUM! ALUMINIUM!
[illegible] SUCCÈS.
Dr. C. BLANCKE annonce à [illegible]

Médicaments.

Le Meilleur Sirop du Monde
CONTRE LE RHUME
Est celui qui est à la fois efficace, agréable et bon marché.
Le SIROP PECTORAL BALSAMIQUE de Ducongé remplit toutes ces conditions.
1o—Il est si agréable au goût que même les enfants le prennent avec plaisir
2o—Grâce à sa composition particulière, il ne fermente jamais, et on peut l'employer en toute saison, et jusqu'à la dernière goutte, ce qui est une grande économie.
3o—Enfin—et ce n'est pas le moindre de ses qualités—tous ceux qui ont eu l'occasion d'en faire usage, depuis trente ans, en reconnaissent l'incontestable supériorité pour la guérison des Rhumes, Toux, Catarrhes, Bronchites, Crachement de sang, Maux de gorge et Coqueluche.
Envoyé en en vente dans tous les [illegible]
P. F. DUCONGÉ, Propriétaire,
[illegible] rue de Chartres.
A vendre par Wheelock, Finlay & Co; Ball, Lyons & Co; E. J. Hart & Co., Frederickson & Hartte; E. Montoure; H. Curtius; D. Bienvenu; L. Delochs; F. Barthe et d'autres pharmaciens.
17 nov—3m

Appareils Vaporifères Portatifs
—DU—
Dr LEFEBVRE

POUR prendre soi-même, ou administrer de suite, des bains de vapeur de tous genres, des bains et des douches aux malades, dans le lit.
[illegible]

DIPLOME D'HONNEUR
décerné à la Grande Exposition d'Altona, [illegible]
Médaille d'argent à la foire de la Louisiane—1870.

AMERICAN
AROMATIC BITTER
CORDIAL
—ou—
Amer Toni-Aromatique
PRÉPARÉ PAR
A. A. PEYCHAUD.

[illegible]

E. MONTEUSE, Droguiste, Coin Chartres et Bienville.

No 10 de la rue des Remparts,
BUREAUX DE DEVANT.
Le Professeur Wm. PAULOS
SPÉCIALISTE.
GUÉRIT de la Syphilis, de la Gonorrhée, de la Débilité nerveuse, etc.
[illegible]
Professeur PAULOS,
Au No 10 de la rue des Remparts, [illegible]
6 nov—1m

Remèdes du Dr Richau

[illegible]

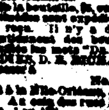

LE BAUME NO 1 DU Dr. RICHAU guérit les ulcères, douleurs de gorge et de bouche, les maux d'yeux, les maladies de la peau et du cuir chevelu, des scrofules, etc. Il chasse le mercure du sang, qu'il purifie.

LE BAUME NO 2 DU Dr RICHAU guérit des affections [illegible]

L'ANTIDOTE DU Dr. RICHAU guérit radicalement [illegible]

L'ELIXIR D'AMOUR DU Dr. RICHAU guérit radicalement des faiblesses des nerfs et les faiblesses génitales chez les jeunes personnes et chez les vieillards.
[illegible]
D. B. RICHARDS,
No. 228 Varick st. N. Y.
Agent à la Nlle-Orléans, JOHN FLEMING,
Au coin des rues Magazine et Natchez.
29 juin—1 an

Aux Planteurs Sucriers.
[illegible]
A vendre par H. BONNABEL,
Au No 27 de la rue Peters, entre les rues Douane et Bienville. 2 nov—1m

AVIS.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison BURKE, TREPAGNIER & CO, ils continueront le commerce des provisions et des marchandises au No [illegible] de la rue des Magasins.
M. McD. BURKE,
F. O. TREPAGNIER,
J. B. VILLAVASO.
Nlle-Orléans, 1er novembre 1870.
2nov—1m

CHANGEMENT DE MAGASIN.
G. W. W. Goodwyn,
FABRICANT de Sellerie et Marchand de [illegible], a transféré son magasin au No [illegible] de la rue Gravier, près le coin de la rue Tchoupitoulas.

P. DEJAN,
MARCHAND DE MEUBLES,
Neufs et d'Occasion,
ENCOIGNURE DAUPHINE ET QUARTIER.
Achat, Vente et Réparation de Meubles.
☞ On se charge des Déménagements.
M. Déjan, qui revient d'Europe, et qui a visité les fabriques de New York, Boston et autres, a choisi de beaux meubles. Il engage les personnes qui auraient le désir de se meubler, à visiter son grand établissement au coin des rues Dauphine et Quartier. 1er oct—3m

G. W. DUNBAR & SON,
12 et 14......RUE ST-LOUIS......12 et 14
Nouvelle-Orléans,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS
—de toute espèce de—
[illegible]
FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS
[illegible]

COURTIERS
de Change, de Bonds, d'Actions, &c.
C. W. CAMMACK—MORGAN CAMMACK.

LE soussigné annonce à leurs amis et au public [illegible] C. W. CAMMACK & SON, pour un courtage général de Bonds, Actions, Change, Espèces et Obligations de toute espèce. [illegible]
C. W. CAMMACK & SON.
[illegible]

MILLER & DIELMANN,
CONFISEURS EN GROS,
[illegible]
seuls agents des célèbres
VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE,
Nos 58 & 60 Nlle-Levée,
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

SUCCESSION M. WALKER vs LAVINIA WALKER (LAVINIA CRAIG épouse de ROBERT E. WALKER).

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 24,416—En vertu d'un [illegible], il sera procédé par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le [SAM]EDI, vingt-quatre de décembre 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles (autrefois Nayades), Terpsichore, Prytanée et Euterpe, et mesurant, mesure américaine, cinquante-cinq pieds de face à la rue St Charles (autrefois Nayades), sur une profondeur de cent cinq pieds de face à la rue Terpsichore, lesquelles deux rues il forme l'angle.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Le tout conformément au plan No 45, déposé en l'étude de S. Magner, notaire public en cette ville.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Michel Aspill, par acte au rapport de F. C. Cuvellier, notaire public en cette ville, en date du 29 septembre 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23 nov—22,29—4,16,21 déc.

S. H. DAVIS Jr. vs. F. N. POPE.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-quatre de décembre 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Columbus, Galvez, Johnson et [illegible], désigné par le numéro quatre-vingt-[illegible] sur un plan dressé par A. de Armas, [illegible] [illegible] mesurant le dit terrain, trente-et-un pieds neuf pouces de face à la rue Johnson sur cent vingt-trois pieds six pouces de profondeur sur la ligne limitrophe du numéro quatre-vingt-douze, cent quarante-neuf pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne limitrophe de la propriété Dubamp ou ayant-causes, et cent dix-sept pieds neuf pouces de largeur derrière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ni réserve.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Leon Giroux, par acte au rapport d'Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, en date du [illegible] avril 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23nov—22,29,2,[illegible],16,24déc.

PIERRE CHARBIER vs LA SUCCESSION DE JEAN CERISE.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-quatre de décembre 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Marais, des Ursulines et Tréme, et le Chemin du Bayou, mesurant, mesure américaine, trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue des Marais, sur quatre-vingt-six-huit pieds six pouces et sept lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et se compose de la totalité du terrain désigné par le numéro Trois, d'après un plan particulier daté du 22 novembre 1867 et annexé à un acte de vente, de même date, au rapport d'Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, et d'une portion de terrain désigné par le numéro Un d'après un plan dressé par John Brilli, architecte, le 1 mai 1868, et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 29, au Livre de Plans No 3.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite le [illegible] d'août 1868, à une vente publique faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans, en vertu d'un writ de fieri facias, à lui adressé par l'honorable ci-devant Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire de Julien Botey vs. Louis Charles Perret, en sa qualité le curateur d'Isidore Evariste Perret, No [illegible] des dossiers de la dite Cour, et pour laquelle le dit shérif a délivré un acte de vente daté du 5 d'août 1868, dûment enregistré au greffe de la dite Cour, au Livre de Ventes [illegible], pages [illegible], et est inscrit au bureau des Aliénations de cette ville, au Livre 89, Folio 163.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
22 nov—22,29—déc 3,16,24

WM. M. GOODRICH vs HIRAM EUGENE ANDERSON.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 1,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-sept de décembre 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain îlet de terre situé au faubourg Avart, dans la ville de Jefferson et paroisse de Jefferson, en cet Etat, désigné par le numéro quatre-vingt-cinquante-trois, [illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23 nov—[illegible] 27 déc

MICHEL MEILLEUR vs MICHAEL ALPHONSE McDONNELL.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 7,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix de décembre 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Live Oak (aujourd'hui Constance), Septième et Huitième, désigné par le numéro UN de l'îlet numéro QUARANTE-SEPT, [illegible]

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
8 nov—A,17,26—3,10 déc

SUCRES-MELASSES.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés; Sucre en morceaux et Sucre en poudre.
A. THOMSON & CO.,
No 42 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" de qualité supérieure, provenant de la Raffinerie Crescent City, marques Orléans, Louisiana et Chalmette.
A. THOMSON & CO.,
No 42 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES CLARIFIÉS—Blancs et jaunes, de différentes qualités.
A. THOMSON & CO.,
No 42 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucres d'habitation.
A. THOMSON & CO.,
No 42 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE CUBA—En caisses et en boucauts.
A. THOMSON & CO.,
No 42 de la rue Tchoupitoulas.

LE CÉLÈBRE
FOURNEAU DE CUISINE
—DE—
P. P. STEWART,
GRIL MOBILE.

LE FOURNEAU DE STEWART qui, jusqu'à ce jour, a conservé sa supériorité, est offert aujourd'hui au public avec UN GRIL MOBILE et un PORTE-CENDRES, qui y ont été ajoutés. On a reconnu que sous le rapport de l'économie et de l'utilité, que le FOURNEAU STEWART surpasse tous les autres. LE NOUVEAU GRIL [illegible]
Le véritable fourneau Stewart porte, sur la plaque du foyer, le nom de P. P. Stewart.

FULLER, WARREN & CO.,
Seuls fabricants, à Troy, N. Y.

A vendre par
E. B. HOGAN,
No 28 de la rue du Canal.
On en peut voir, tous les jours, fonctionner le fourneau. 17 [illegible]

BRILLIANT" DE BUCK.

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine et le chauffage.
PLUS DE 300,000
[illegible]
PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St-Louis;
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis;
MEDAILLE EN OR, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis
[illegible]
46......RUE DU CAMP......46
Et achetez un "BRILLIANT."
H. HALLER.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans Réserve,
—Pour clôre consignations.—
400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
100 malles Bottes et Souliers [illegible]
Reçus directement des manufacturiers par les derniers arrivages de New-York, Boston et Philadelphie.

PAR E. ROGER & CO—E. Samory, encanteur, JEUDI, 1er décembre, à 10 heures du matin, à la salle d'encan, Nos [illegible] rue Vieille-Levée, il sera vendu,
400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants.
—Aussi—
100 malles bottes et souliers assortis.
Conditions à la vente.
☞ L'attention particulière des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée à cette vente qui sera positive et sans réserve. 3nov

PAR LOUIS STERN & BROS.

800 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR LOUIS STERN & Bro.—M. Stern, encanteur—MERCREDI, 30 novembre, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 26 de la rue de Chartres, il sera vendu,
800 caisses bottes, souliers et brodequins, formant un assortiment de chaussures d'hommes, de jeunes garçons, de dames, de demoiselles et d'enfants. Ces articles conviennent au commerce de la ville et à celui de la campagne.
Conditions à la vente. 3nov

PAR JOS. N. ROBERT.

Vente à l'encan pour compte de qui il appartiendra, par ordre du Consul de France, les marchandises suivantes, avariées à bord du navire Rockland, venant du Hâvre.

PAR JOS. N. ROBERT, Encanteur—Salle d'encan, No. 44, rue Vieille-Levée—JEUDI prochain, 1er décembre, il sera vendu, sans réserve, à 11 heures du matin, à sa salle d'encan, pour le compte de qui il appartiendra
J.J.C. Deux caisses marchandises sèches, merceries, &c., avariées à bord du navire Rockland, venant du Hâvre.
Conditions comptant sur livraison. 3nov

PAR EUGENE TOURNÉ.

Vente à l'encan,
En lots à la convenance des
GROCERS, BARKEEPERS &c.,
Pour clôre différentes factures de Vins, Groceries, &c.

PAR EUGENE TOURNÉ.—MARDI, 6 décembre 1870, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu, au magasin de Pini & Sidoti, No 79 rue Peters, ci-devant New Levee, près la rue Poydras—
Vin rouge en barriques et en caisses, Vin de Cette, Vin blanc en caisses grandes et demi-bouteilles, Porto, Sherry, Vinaigre français, Cerises, Fruits à l'eau-de-vie et au jus, Vermouth, Absinthe, Marasq, Huile, Savon, Sardines, Fromage de Hollande et Suisse.
AUSSI—Diverses marques renommées de Whiskies.
☞ Catalogues avec détails et conditions libérales, lundi, 5 décembre, au bureau de l'encanteur. 3nov

18 crates Faïence,
En débarquement du navire ALICIA.
PAR EUG. TOURNÉ—JEUDI, 1er décembre 1870, à 11 heures A. M., il sera vendu, au Warehouse, No 7[illegible], rue Vieille-Levée:
18 crates Faïence assortie, pour la ville et la campagne.
Conditions—Comptant. 29 nov

PAR S. GUINAULT.

Beaux Meubles.
Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur—bureau Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI, 1er décembre 1870, il sera vendu, à 10 heures du matin, rue St Philippe, No 1[illegible], entre les rues Tremé et St Claude—
L'ameublement complet de la maison, consistant en joli mobilier en acajou et en noyer, consistant en armoires, bois de lit, toilettes, pendules, side-board à étagères, berceaux, chaises en cuir et rotin, tapis, ornements de cheminée, verrerie, vaisselle, &c. &c.—Aussi, un tissu avec toute la batterie de cuisine.
Conditions—Comptant, sur les lieux. 3nov—2

PAR D. E. MORPHY.

Viande de bœuf. Viande de bœuf.
PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, JEUDI, 1er décembre 1870, à 11 heures et demie du matin, à l'entrepôt d'inspection de Helmes—
20 tierçons viande de bœuf.
10 barils [illegible]
Conditions—comptant. 3nov

PAR B. J. MONTGOMERY.

CHEVAUX ET MULETS.
Vente péremptoire
—DE—
235 gros Chevaux et Mulets mexicains. Venant d'être débarqués du steamer "Clinton," arrivé de Texas [illegible]—Vente à l'encan, sans limite ou réserve.

PAR B. M. & B. J. MONTGOMERY, encanteurs,—Il sera vendu, MERCREDI, 30 novembre 1870, à 10 heures et demie du matin, à l'"Crescent City stock Landing," à Alger—
135 beaux chevaux,
20 belles juments,
80 beaux mulets.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 29 nov

Meubles. Meubles. Meubles.
PAR B. J. MONTGOMERY—B. M. Montgomery, encanteur.—JEUDI, 1er décembre, à 11 heures, à leur salle d'encan, No 67 de la rue du Camp—
Un assortiment général de Mobilier.
—TELS QUE—
Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer; bureaux, armoires, lavabos, toilettes, side-boards en noyer, sofas, chaises à siége à ressort, tables de centre à dessus de marbre, pianos, tables à rallonges, chaises pour dames, miroirs, chaises en jonc et en bois, tapis à rouleau, gravures, tableaux, porcelaine, verrerie, ustensiles de cuisine, etc.—La collection de plusieurs familles quittant la ville.
—Egalement—
Une grande facture de lits cottage, chaises à dos, etc. en bois et en noyer.
[illegible]

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA
Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle.-Orléans.

LES actionnaires de la Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans (New Orleans Canal and Banking Company,) sont informés par la présente, que conformément à une résolution des Directeurs, adoptée le 3 novembre 1870, une assemblée des actionnaires de la dite Compagnie aura lieu aux bureaux de la dite corporation, au coin des rues du Camp et Gravier, dans le Premier District de la ville de la Nlle-Orléans, l'Etat de la Louisiane, le 28 décembre 1870, de midi à trois heures de l'après-midi, dans le but de prendre en considération et décider la question de [illegible], jusqu'au 1er juillet 1870, pour prendre en considération et décider.

1.—Si les Actionnaires les bénéfices et les clauses d'une loi de la Législature de la Louisiane, approuvée le 16 mars 1870 et intitulée "Acte pour amender la charte de la Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans, la durée de la dite institution de vingt-cinq ans, et autoriser la réduction de son capital à un million de piastres et."

2.—Et le dit acte est conçu comme suit:
(No. 72.)
Acte prolongeant la charte de la Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, la durée de la dite institution de vingt-cinq ans, et autorisant la réduction de son capital à un million de piastres.

Sec. 1.—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale que la charte de la Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, telle qu'elle a été créée par l'acte intitulé "Acte pour incorporer les souscripteurs de la Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets", et approuvé le 5 mars 1831, soit et il est par le présent prolongé de vingt-cinq ans, à dater du trente-unième jour de décembre de l'année mil huit cent soixante-dix, que la quatrième section du dit acte soit, et il est, par les présentes, amendée de manière à lire comme suit:

Que les souscripteurs de la dite Compagnie, leurs successeurs et représentants soient et ils sont, par le présent, formés en une corporation qui sera connue sous le nom de "Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans" et existera jusqu'au trente-unième jour de décembre de l'année mil huit cent quatre-vingt-quinze; que, sous ce nom, ils pourront contracter, acheter, recevoir et posséder toute espèce de biens meubles et immeubles, prêter, aliéner, vendre les dits meubles et immeubles, poursuivre et être poursuivis en justice, avoir un sceau en commun, établir les règlements qu'ils jugeront convenables et qui ne seront contraires ni à cet acte, ni à la Constitution et aux lois des Etats-Unis ou de cet Etat.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que la Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans pourra légalement, par une résolution de ses Directeurs, réduire le capital de la dite Compagnie à un million de piastres—pourvu que la dite réduction soit recommandée aux Directeurs à l'assemblée des actionnaires qui devra être convoquée conformément à la loi ou par une assemblée quelconque convoquée à l'effet de considérer s'il convient de faire la dite réduction.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, &c. Que rien de ce que contient cet acte ne devra être interprété de manière à donner à la dite Compagnie de la Banque du Canal d'autres priviléges que des priviléges de banque accordés dans la charte originale et ses amendements, et les droits, en vertu des lois existantes d'exiger huit pour cent d'intérêt l'an ou d'escompter les prêts ou les comptes.

Sec. 4.—Il est de plus décrété, &c. Que le capital de la dite Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans sera sujet à la taxe au même taux que les autres propriétés de ce genre sous l'empire des lois de cet Etat.

(Signé) MORTIMER CARR,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) OSCAR J. DUNN,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 16 mars 1870.
(Signé) H. C. WARMOTH,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
GEO. E. BOVEE,
Secrétaire d'Etat.
Par ordre du Président et des Directeurs,
CH. JUMONVILLE,
Caissier.
5 nov—jusq 1er janv

Aux Planteurs.

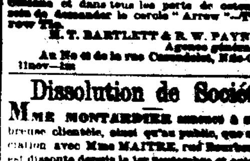

Servez-vous, pour mettre votre coton en balle, du CERCLE "Arrow", si vous désirez qu'il ait bonne mine, et rapporte de bons prix.

Ce cercle est reconnu, aujourd'hui, comme le plus joli, le plus fort et le meilleur. La demande augmente constamment. Les facteurs en voudront avant d'arriver; et ils sont livrés, du navire, à tous les marchands de cercles en fer de la Nlle-Orléans et dans tous les ports de coton. Ayez soin de demander le cercle "Arrow"—The Arrow Tie.

H. T. BARTLETT & R. W. PAYNE,
Agents généraux.
Au No 48 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
11nov—3m

Dissolution de Société.

MME MONTARDIER annonce à sa nombreuse clientèle, ainsi qu'au public, que son association avec Mme MAITRE, rue Bourbon No 2[illegible], est dissoute depuis le 1er septembre et qu'elle continue le même genre d'affaires, au No 19 de la même rue, entre Canal et Douane. Elle vient de recevoir de France, par le steamer "Fire Queen", un bel assortiment de LINGERIE en tout genre, dernières nouveautés des principales maisons de Paris, pour dames et fillettes et plus spécialement pour enfants. Elle invite les dames à venir visiter son stock. Ses prix sont modérés.

On trouvera toujours chez elle un grand choix de dessins de broderie, de toutes dimensions, de toiles à broder sur [illegible], dernier goût, de tous les formats à broder ainsi que de St. Sulpice, etc.

J. CAZAUX, M. VERGNOLE.

CAZAUX & VERGNOLE,
73......VIEILLE-LEVÉE......73
MAISON FONDÉE EN 1845.
IMPORTATION DIRECTE.

VIN rouge et blanc, Absinthe, Kirsch, Vermouth, Cognac et Liqueurs, Marasquin, Curaçao, Anisette, Chartreuse, Bitters, etc. [illegible]

CHANGEMENT DE LOCAL.
Pension Française.
Mme DENISE a transféré sa PENSION, du No [illegible] rue Bourbon, au No 197 rue Bourbon.
Prix, par jour (y compris vin et chambre)...$2.
[illegible] par semaine (pension régulière).........$[illegible].

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO.

Grande vente, sans réserve, à crédit et par catalogue,
De Marchandises Sèches Etrangères et Américaines, Manteaux, Gants de peau de chevreau, Chapeaux d'enfants, etc.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alex. Levy, encanteur—Bureaux, No 25 de la rue de Chartres—MERCREDI, 30 novembre, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin de MM. John Marks & Co., No [illegible] de la rue Gravier, entre les rues Camp et Magazine—
600 lots Marchandises Sèches étrangères et américaines, savoir: Popelines, Lustres, Velours, [illegible] Alpacas noir, autre et en couleur, Mérinos français et anglais, Mousselines, Laines, unies et à dessin, Bareges et Marcelines crêpe.
—Egalement—
Les balles marchandises de blanc suivantes: Mousses, [illegible], mouchoirs à raies, Brilliants, Tape Checks, Mull Mull, Mousselines brodées, Tarlatanes, Batistes, Jaconats, etc.
[illegible]
[illegible] chaussures bonneterie pour hommes, femmes et enfants.
20 doz. Chapeaux d'enfants.
100 balles et caisses [illegible].
CONDITIONS—Pour toutes sommes au-dessous de $100 comptant; de $100 à $500, 60 jours; au-dessus de $500, [illegible] jours de crédit en billets endossés à satisfaction. 22 nov

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Habillements d'hiver extra-fins.
Articles de Toilette pour hommes.
Chapeaux pour hommes et enfants.

PAR GABRIEL LEAUMONT, Encanteur—Salle d'encan, No. 62, rue de Chartres—MERCREDI, 30 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—
600 lots habillements d'hiver extra-fins.
—Aussi—
Un grand assortiment d'articles de toilette, pour hommes.
—Aussi—
100 caisses chapeaux pour hommes et enfants.
Conditions à la vente. 3nov

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Marché Bazar!! Marché Bazar!!

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No 46 du Passage de la Bourse—MERCREDI, 30 novembre 1870, à midi, il sera vendu, au Marché Bazar, (qui vient d'être construit) sur la Levée, entre le marché aux viandes et le marché aux légumes, au plus haut et dernier enchérisseur—
Le privilége ou droit d'occuper les tables ou étaux du dit marché bazar, pendant un an, avec privilége de renouvellement pour une autre année.
L'attention des commerçants qui désirent profiter des avantages qu'offre la foule qui se porte journellement au marché français et au marché aux légumes, est appelée sur la magnifique occasion qui leur donne de se procurer une table ou un étal dans ce grand centre de commerce de détail.
Ceux qui occupent des tables ou des étaux ont le droit de vendre toute espèce de produits et de marchandises, excepté de la viande fraîche, du poisson et des légumes. Les tables ou les étaux offrent d'incomparables avantages pour la vente journalière de groceries, marchandises sèches, fer-blanterie, habillements, chapeaux, bottes et souliers, faïence, &c.
Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent comptant, au moment de l'adjudication. 3nov

PAR J. DEJAN Jr.

Meubles, Pianos et Matériel de Bureau—Pianos.
Ventes régulières: Lundi, Mercredi, et Vendredi.

PAR J. DEJAN Jr., Encanteur—Bureau et salle, No. 12 de la rue Gravier.—Il sera vendu MERCREDI, 30 novembre, à 11 heures du matin, dans sa nouvelle salle d'encan, au No 12 de la rue Gravier, coin Carondelet,—Toute espèce de meubles, neufs et d'occasion, tels que bureaux, coffres-forts, [illegible], toutes les semaines, à l'arrivée de marchandises [illegible] en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHEVAUX ET MULETS.
Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies et rockaways à l'encan.

PAR J. DEJAN Jr., Encanteur—Il sera vendu JEUDI 1er décembre 1870, à 10 heures et demie du matin, dans la cour de F. Lacaz, rue Gravier—
De beaux chevaux de selle et de harnais, poulains et juments; beaux mulets d'habitation et de ville, &c., &c.
—Egalement—
Beaux buggies couverts et découverts, harnais, selles, &c., &c.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 3nov

PAR O. VALETON.

O. VALETON,
ENCANTEUR,
No 14, rue Madison, entre Tchoupitoulas et Magasins.

OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises telles que: [illegible], épiceries, fromage, beurre, vins, provisions, marchandises sèches, etc. 4 sept—1an

BUREAUX
DE LA
Compagnie "Atlantic" d'Assurance De la Nlle-Orléans.
Au No 23 de la rue du Camp.

Nlle-Orléans, 5 juillet 1870.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie son QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL.

Montant des primes du 1er juillet 1869 au 30 juin 1870:		
Primes d'incendie........	$[illegible]	
Primes de mer............	[illegible]	
Primes de rivière........	[illegible]	
		$[illegible]
Primes non expirées le 1er juillet 1869		[illegible]
		$[illegible]
En moins, primes [illegible]		
Primes non expirées	[illegible]	
Moins primes réservées pour primes non expirées le 1er juillet 1870		$[illegible]
Pertes payées durant la même période:		
Sur risques d'incendie.......	$[illegible]	
Sur risques de mer...........	[illegible]	
Sur risques de rivière.......	[illegible]	
		$[illegible]
Réduction (rebate)........	[illegible]	
Taxes et Revenu Intérieur......	[illegible]	
Dépenses, compris frais [illegible]	[illegible]	
		[illegible]
Bénéfice net...........		$[illegible]

ACTIF:

Billets pour primes......	$[illegible]
Prêts sur hypothèque......	[illegible]
Prêts sur [illegible]......	[illegible]
Effets à recevoir......	[illegible]
Actions de banques, chemins de fer, [illegible]	[illegible]
Meubles de bureau......	[illegible]
Primes en voie de recouvrement......	[illegible]
En caisse......	[illegible]
Total de l'actif......	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. RIGNEY, Président.
E. P. JANVIER, Vice-Président.
[illegible]

Les Directeurs ont déclaré, aujourd'hui, un dividende de VINGT PIASTRES par action, lequel dividende sera payé le 1er août prochain [illegible].

E. P. JANVIER, Vice-Président.
E. RIGNEY, Président.
[illegible]

DIRECTEURS:
E. Rigney, T. M. Simmons,
T. Fitzwilliam, S. Newman,
H. M. Stanley, [illegible] Byrnes,
C. M. Soria, [illegible],
[illegible], [illegible] W. Mason,
R. J. West, [illegible] Maus,
A. D. Grieff, C. E. Slayback,
William Van Phul, E. P. Janvier,
Alexander Marks, John M. Koop,
J. M. Reed. [illegible]

COMPAGNIE
D'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

DIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

Total des primes pour l'année expirant le 30 septembre 1870—savoir:		$[illegible] 14
Primes d'incendie...	$[illegible]	
Primes de mer...	[illegible]	
Primes de rivière...	[illegible]	[illegible] 14
En moins, primes [illegible]...	[illegible]	
Primes non expirées...	[illegible]	[illegible]
Montant net des primes		[illegible]
Pertes payées:		
Pertes par l'incendie...	[illegible]	
Pertes sur mer...	[illegible]	
Pertes sur les rivières...	[illegible]	
		[illegible]
Réservé pour réclamations non réglées...	[illegible]	
Réassurances...	[illegible]	
Quinze pour cent [illegible] (rebate)...	[illegible]	
Taxes et revenu intérieur...	[illegible]	
Dépenses, loyer et salaires, moins intérêt, gains et pertes...	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net...		[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets à recevoir...	$[illegible]
Primes en voie de perception...	[illegible]
Prêts et gages...	[illegible]
Prêts sur hypothèques...	[illegible]
100 actions de la Banque d'Amérique...	[illegible]
[illegible] actions de la Banque de l'Union...	[illegible]
[illegible] actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane...	[illegible]
4 actions du Vallette Dry Dock...	[illegible]
[illegible] actions du Grand Inland Towing Co...	[illegible]
117 actions de la Comp. d'Ass. de l'Union...	[illegible]
14 actions du Harbor Protection Comp...	[illegible]
Propriété Foncière...	[illegible]
En bonds de [illegible] de la ville consolidés...	[illegible]
Scrips de différentes Comp. d'Ass...	[illegible]
2 bonds sept pour cent de la ville...	[illegible]
En caisse...	[illegible]
Billets de [illegible]...	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Président.
WM. CRUZAT, [illegible] Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et souscrit par devant moi, ce 12 octobre 1870.
PAUL E. THÉARD
Juge de la Quatrième Cour de District—Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer SIX POUR CENT d'intérêt sur les scrips non encore payés, à partir du deuxième lundi de novembre prochain. Ils ont en outre déclaré un dividende-scrip de QUATRE-VINGT DIX POUR CENT sur le montant net des primes perçues par l'année expirée le 30 septembre 1870—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du dit novembre prochain.

E. GANUCHEAU, Président,
ALBERT BALDWIN, Vice-Président.
WM. CRUZAT, [illegible] Secrétaire.

DIRECTEURS,
Elus le 26 Septembre 1870.
A. Baldwin, D. Stallings,
G. P. Blancand, L. H. Gardner,
A. Elmer Baker, J. Lepine,
O. Bercier, G. Hopkins,
Sam. Locke, C. H. Mouton,
A. Tardieu, W. B. Conger,
Chas. J. Leeds, E. Bazeladie,
F. Laborde, A. M. White,
A. H. D'Meza, L. Dupuy,
Emile Dupré, [illegible],
J. M. Wagner, Chs. Banaou,
L. Meunier, A. Peterman,
John Henderson, William Hart,
E. Huff, F. Bassala,
Jos. Simon, S. Hernando,
Alex Maira, J. A. Beaumont,
[illegible] E. Ganucheau.